



## Assurance vie - rachat partiel

-----  
Par Yellow

Bonjour

Trouvez-vous normal que dans un formulaire de rachat Partiel d'une assurance Vie que la Sté d'assurances voudrait savoir la destination des fonds et en fonction du seuil et des critères en vigueur le jour de l'opération je m'engage à envoyer des justificatifs ?

C'est inoui

Je demande ce déblocage partiel de mon contrat pour un complément de revenus (je suis retraité)

Suis-je en droit de mettre des réserves ?

Merci pour votre réponse

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
"en fonction du seuil et des critères en vigueur le jour de l'opération"  
qu'entendez vous par là ?

L'assureur peut demander la raison du désinvestissement, mais vous n'avez pas besoin de répondre en détail.  
En quoi êtes vous gêné de dire que c'est pour des dépenses courantes ?

-----  
Par chaber

bonjour

Les compagnies d'assurances-vie sont des professionnels soumis à la Lutte Contre le Blanchiment d'argent et contre le Financement du Terrorisme (alias "LCB/FT"). Dans ce cadre, elles ont l'obligation d'avoir l'assurance que l'origine des fonds (à la souscription d'un contrat ou lors d'un versement complémentaire) sont licites. Les compagnie d'assurances-vie ont la même obligation pour la destination des fonds (pour les rachats donc). C'est pour cela qu'elles demandent parfois (voire toujours pour certaines) des justificatifs : pour vérifier que le motif qui a été donné est réel et cohérent avec le montant du rachat.

Si une compagnie d'assurances n'a pas la possibilité de vous interdire de faire un rachat, ce n'est pas vraiment une bonne idée de refuser de fournir un justificatif par principe car cela retardera votre rachat

-----  
Par Yellow

Reponse a l 'attention YAPASDEQUOI

Ce, deblocage me permettrait d'avoir une réserve pour imprévus.

N'ayant pas de boule de cristal je ne pourrais pas leur fournir un justificatif d'une dépense que je n'aurai pas prévu..  
bonne soirée

-----  
Par Yellow

A l'attention de Mr CHABER

Je vous remercie de votre réponse.

Bonne soirée

-----  
Par yapasdequoi

Alors mettez "réserve pour imprévu".

Ce n'est pas illégal.

Toutefois il est souvent conseillé d'utiliser un livret A pour ce type de précaution. Si votre livret A est déjà au plafond, ou si le rachat est élevé, votre sincérité sera éventuellement questionnée.

-----  
Par Yellow

Yapasdequoi

OK j'en prends bonne note

Bonne soirée